



## COMMUNE DE GOUGENHEIM

**AR 2026-67163-9**

### Arrêté municipal autorisant la diffusion de musique à titre exceptionnel

**Le Maire de GOUGENHEIM**

- **VU** l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L49 du Code des débits de boissons et daté du 1er décembre 2003
- **VU** l'article L122-27 du Code des Communes
- **VU** l'article L48 du Code des débits de boissons
- **VU** la demande formulée le 28 avril 2026 par le Chef de section Gougenheim-Rohr-Duntzenheim, Sergent-Chef Ludovic CRIQUI

### ARRETE

**Article 1** - Le Sergent-Chef Ludovic CRIQUI, Chef de section Gougenheim-Rohr-Duntzenheim est autorisé à diffuser de la musique à l'occasion de la Fête d'été de l'Amicale des sapeurs-pompiers :

- le samedi 13 juin 2026 de 19h à 2h le dimanche 14 juin 2026,
- le dimanche 14 juin 2026 de 18h à 23h.

**Article 2** - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Gougenheim, le 4 mai 2026

Le Maire, Laurent KIEGER

